

Date d'édition	28/10/2019
N° du document	SUPAIR_2019/10/28-1
Nombre de pages	1 / 1



COMMUNIQUÉ SÉCURITÉ

STATUT :

FAIBLE

MOYEN

CRITIQUE

OBJET: AILE SORA 2 - 42 RUPTURE PATTES D'ATTACHES

Chers clients,

Dimanche 27 octobre 2019, à Doussard (Haute-Savoie, FRANCE), un pilote et son passager, volant sous un SUPAIR SORA 2 taille 42, ont subi, pendant une manœuvre standard, un incident de vol suite à la rupture de plusieurs pattes d'attaches sur les 'A'. Le pilote a utilisé son parachute de secours et, grâce à sa grande lucidité, personne n'a été blessé.

L'entreprise, qui effectuait la prestation, est aussi sérieuse que professionnelle. Elle utilise nos ailes SORA 1 et SORA 2 depuis 6 ans, sans qu'il n'y ait jamais eu le moindre problème. La voile impliquée compte environ 500 vols dans des conditions d'utilisation normales.

Cet incident survient un mois après un précédent incident du même type, avec le même modèle d'aile, avec un pilote travaillant pour une autre structure.

Nos investigations, menées avec le laboratoire suisse Air Turquoise, n'ont montré aucun défaut particulier. Nous les approfondissons, afin de comprendre ce qui s'est produit et déterminer s'il s'agit d'un concours de circonstances ou d'un problème spécifique.

Dans l'attente des conclusions de notre enquête, dont vous serez pleinement informés, nous vous demandons de ne plus utiliser votre aile SORA 2 - 42.

Nous sommes conscients des désagréments causés par notre demande mais, dès lors qu'il y a le moindre soupçon lié à la sécurité, c'est le principe de précaution qui doit s'appliquer.

Soyez assurés que nous irons le plus vite et le plus sûrement possible au résultat, afin que vous puissiez voler et travailler en toute sérénité sous votre aile SORA 2.

Très sincèrement

Laurent Chiabaut
Président SUPAIR